



Filière technique

## EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE SESSION 2020 REPORTEE EN 2021 (EN RAISON DU CONTEXTE SANITAIRE)

L'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics d'Ille et Vilaine.

### I – Examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

#### A - Calendrier

Période d'inscription	Du 10 septembre au 10 octobre 2019
Période de retrait des dossiers	Du 10 septembre au 2 octobre 2019
Date limite de dépôt des dossiers	10 octobre 2019
Epreuve écrite d'admission	16 janvier 2020
Epreuves pratiques d'admission	Prévues entre mars et juin 2020, reportée entre juillet 2020 et juin 2021
Réunion de jury d'admission	24 juin 2021

#### B - Inscriptions

301 candidats se sont préinscrits à cet examen professionnel entre le 10 septembre et le 2 octobre 2019.

Sur les 232 candidats ayant retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription, 5 candidats n'ont pas été admis à concourir car ils ne remplissaient pas l'une des conditions requises pour se présenter à cet examen.

Ainsi, 227 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les spécialités et les options :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR
<b>Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers</b>	<b>34</b>
Peintre, poseur de revêtements muraux	3
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	2
Menuisier	4
Couvreur, zingueur	1
Ouvrier en VRD	5
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	1

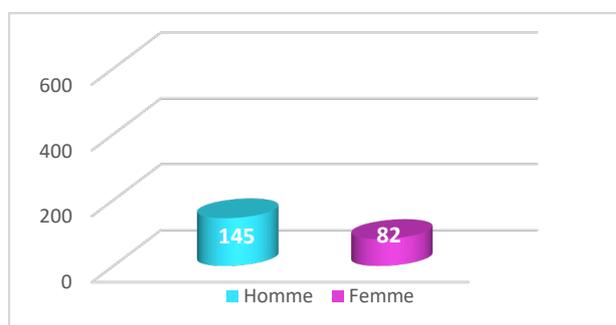
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	9
Dessinateur	1
Agent d'exploitation de la voirie publique	7
Métallier soudeur	1
<b>Espaces naturels, espaces verts</b>	<b>47</b>
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	40
Bûcheron, élagueur	6
Productions de plantes : pépinières et plantes à massifs) ; Floriculture	1
<b>Mécanique, électromécanique</b>	<b>6</b>
Electrotechnicien, électromécanicien	1
Mécanicien hydrauliques	2
Installation et maintenance des équipements électriques	3
<b>Restauration</b>	<b>28</b>
Restauration collective, liaison chaude, liaison froide	25
Cuisinier	3
<b>Environnement, hygiène</b>	<b>67</b>
Opérateur d'entretien des articles textiles	1
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	54
Propreté urbaine, collecte des déchets	12
<b>Logistique et sécurité</b>	<b>7</b>
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	2
Maintenance bureautique	1
Magasinier	4
<b>Artisanat d'art</b>	<b>1</b>
Tailleur de pierre	1
<b>Conduite de véhicule</b>	<b>37</b>
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme, et utilitaires légers)	20
Conduite d'engins de travaux publics	1
Conduites de véhicules de transports en commun	2
Conduite de véhicules poids lourds	9
Mécanicien des véhicules à moteur essence	2
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	3
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>

## II - Candidats

### A - Origine géographique

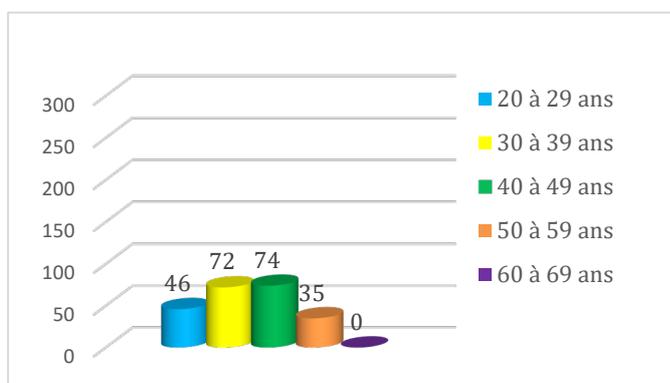
DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	Total
Ille et Vilaine	187	187 Soit 82.38 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Côtes d'Armor	9	40 Soit 17.62 % des convoqués domiciliés Hors Bretagne
Finistère	7	
Morbihan	10	
Hors Bretagne	14	

### B - Répartition hommes-femmes



Les hommes représentent la grande majorité des candidats admis à concourir (63.88 %).

### C - Tranches d'âge



L'âge moyen est de 40 ans.

### III – Epreuve écrite d’admission

#### A – Déroulement

L'épreuve écrite d'admission s'est déroulée le 16 janvier 2020 au Triptik à Acigné et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé par un médecin agréé.

Sur les 227 candidats convoqués, **211 étaient présents** soit un taux d'absentéisme de 7.05 %.

SPECIALITES	Candidats convoqués	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	34	32	5.88 %
Espaces naturels, espaces verts	47	46	2.13 %
Mécanique, électromécanique	6	5	16.67 %
Restauration	28	24	14.29 %
Environnement, hygiène	67	63	5.97 %
Artisanat d'art	1	1	0 %
Logistique et sécurité	7	6	14.29 %
Conduite de véhicule	37	34	8.10 %
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>	<b>211</b>	<b>7.05%</b>

#### B - Nature de l'épreuve et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que les sujets de chaque spécialité sont en ligne sur le site internet du CDG 35, [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr), rubrique « Passer un concours ». Les annales ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

L'article 18 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses relatives applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, stipule que « toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat ».

Le libellé réglementaire de l'épreuve écrite est le suivant : « Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat. »

Durée : 1 heure 30 ; coefficient 2

## Résultats de cette épreuve :

SPECIALITES	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers	32	9.59	13.75	4.75	1
Espaces naturels, espaces verts	46	9.25	15.25	0.00	4
Mécanique, électromécanique	5	4.90	8.25	1.75	2
Restauration	24	11.34	16.25	4.00	1
Environnement, hygiène	63	6.52	15.00	1.75	22
Artisanat d'art	1	16.75	16.75		0
Logistique et sécurité	6	9.5	13.50	6.00	0
Conduite de véhicule	34	9.55	14.25	5.00	0
<b>TOTAL</b>	<b>211</b>	<b>8.72</b>	<b>16.25</b>	<b>0.00</b>	<b>30</b>

30 candidats ont ainsi obtenu une note éliminatoire à cette épreuve (inférieure à 5/20), soit 14.22 % des copies.

### C - Candidats autorisés à se présenter à l'épreuve pratique d'admission

Le décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007, modifié, fixant les modalités d'organisation de cet examen stipule en son article 2-1° que : « sont autorisés à se présenter à l'épreuve pratique les candidats ayant une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite ».

Ainsi, au vu des 30 notes éliminatoires, 181 candidats ont été autorisés à se présenter à l'épreuve pratique d'admission selon la répartition suivante :

SPECIALITES	AUTORISES A SE PRESENTER A L'EPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION
<b>Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers</b>	<b>31</b>
Peintre, poseur de revêtements muraux	3
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	2
Menuisier	4
Couvreur, zingueur	1
Ouvrier en VRD	5
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	1
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	7
Dessinateur	1
Agent d'exploitation de la voirie publique	6
Métallier soudeur	1
<b>Espaces naturels, espaces verts</b>	<b>42</b>
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	36
Bûcheron, élagueur	6

<b>Mécanique, électromécanique</b>	<b>3</b>
Installation et maintenance des équipements électriques	3
<b>Restauration</b>	<b>23</b>
Restauration collective, liaison chaude, liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	20
Cuisinier	3
<b>Environnement, hygiène</b>	<b>41</b>
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	34
Opérateur d'entretien des articles textiles	1
Propreté urbaine, collecte des déchets	6
<b>Logistique et sécurité</b>	<b>6</b>
Magasinier	4
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	2
<b>Artisanat d'art</b>	<b>1</b>
Tailleur de pierre	1
<b>Conduite de véhicule</b>	<b>34</b>
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme, et utilitaires légers)	19
Conduites de véhicules de transports en commun	2
Conduite de véhicules poids lourds	8
Mécanicien des véhicules à moteur essence	2
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	3
<b>TOTAL</b>	<b>181</b>

## IV - Epreuves pratiques d'admission

### A - Déroulement

*L'épreuve pratique consiste, dans l'option choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité considérée, à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Elle comporte une mise en situation consistant en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette option implique de façon courante. Cet exercice est complété de questions sur la manière dont le candidat conduit l'épreuve, ainsi que sur les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité.*

L'épreuve comporte un coefficient 3 et sa durée est fixée par le jury en fonction de l'option. Elle ne peut être inférieure à 1 heure ni excéder 4 heures. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Sur les 181 candidats convoqués, **163 étaient présents**, soit un taux d'absentéisme de 9.94 %.

## B - Résultats des épreuves pratiques

### 1 – Spécialité : « Bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »

10 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Agent d'exploitation de la voirie publique	4	2 h 00	11.63	9.50	17.00
Dessinateur	1	4 h 00	7.75		
Menuisier	4	4 h 00	14.25	12.50	16.00
Installation, entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques (plombier et plombier canalisateur)	2	4 h 00	9.00	8.50	9.50
Métallier soudeur	1	3 h 00	18.00		
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	6	4 h 00	13.58	11.25	16.00
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	1	3 h 00	13.00		
Ouvrier en VRD	5	2 h 00	13.50	8.00	17.50
Couvreur, zingueur	1	4 h 00	12.50		
Peintre, poseur de revêtements muraux	3	4 h 00	11.75	10.00	14.25
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>/</b>	<b>12.75</b>	<b>7.75</b>	<b>18.00</b>

### 2 – Spécialité : « Espaces naturels, espaces verts »

2 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	30	2 h 00	12.20	8.00	16.50
Bûcheron, élagueur	6	3 h 30	16.58	15.00	18.50
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>/</b>	<b>12.93</b>	<b>8.00</b>	<b>18.50</b>

### 3 – Spécialité : « Mécanique, électromécanique »

1 option	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Installation et maintenance des équipements électriques	3	3 h 00	17.00	16.00	19.00
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>/</b>	<b>17</b>	<b>16.00</b>	<b>19.00</b>

#### 4 – Spécialité : « Restauration »

2 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Cuisinier	3	4 h 00	13.00	10.50	15.00
Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	18	1 h 45	15.50	11.50	18.00
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>/</b>	<b>15.14</b>	<b>10.50</b>	<b>18.00</b>

#### 5 – Spécialité : « Environnement, hygiène »

3 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Propreté urbaine, collecte des déchets	5	1 h 00	16.60	15.00	18.00
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	31	1 h 00	13.62	9.25	16.75
Opération d'entretien des articles textiles	1	3 h 00	13.00		
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>/</b>	<b>14.00</b>	<b>9.25</b>	<b>18.00</b>

#### 6 – Spécialité : « Artisanat d'art »

1 option	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Tailleur de pierre	1	4 h 00	16.00		
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>/</b>	<b>16.00</b>		

#### 7 – Spécialité : « Logistique et sécurité »

2 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Magasinier	3	1 h 00	17.17	16.00	18.00
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	1	1 h 30	16.00		
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>/</b>	<b>16.88</b>	<b>16.00</b>	<b>18.00</b>

## 8 – Spécialité : « Conduite de véhicule »

5 options	Nombre de candidats interrogés	Durée épreuve	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	18	1 h 00	14.58	8.50	16.00
Conduite de véhicules de transports en commun	2	3 h 00	13.25	12.00	14.50
Conduite de véhicules poids lourds	8	1 h 00	17.78	15.00	19.00
Mécanicien des véhicules à moteur essence	2	2 h 00	15.00		
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	3	1 h 30	15.67	15.00	16.00
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>	<b>/</b>	<b>15.40</b>	<b>8.50</b>	<b>19.00</b>

### C - Candidats admis

Conformément à l'article 6 du décret n° 2007-114 du 29 janvier 2007, fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, « un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20 » et « à l'issue des épreuves, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à l'examen ».

Après avoir examiné l'ensemble des résultats des épreuves d'admission, le jury a décidé de retenir le seuil d'admission suivant :

Seuil	Nombre d'admis	Pourcentage de réussite par rapport aux présents à toutes les épreuves (163)
10.00 / 20	144	88.34 %

Les candidats admis sont répartis comme suit :

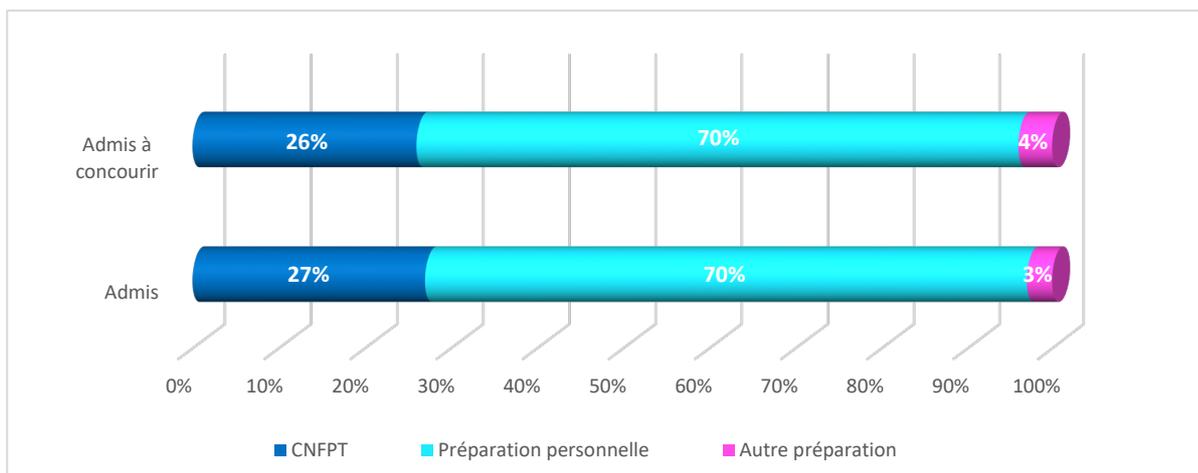
<b>Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers</b>	<b>22 admis</b>
Agent d'exploitation de la voirie publique	2 admis
Couvreur-zingueur	1 admis
Maintenance des bâtiments (agent polyvalent)	6 admis
Menuisier	4 admis
Métallier, soudeur	1 admis
Ouvrier d'entretien des équipements sportifs	1 admis
Ouvrier en VRD	4 admis
Peintre, poseur de revêtements muraux	3 admis

<b>Espaces naturels, espaces verts</b>	<b>27 admis</b>
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	21 admis
Bûcheron, élagueur	6 admis
<b>Mécanique, électromécanique</b>	<b>3 admis</b>
Installation et maintenance des équipements électriques	3 admis
<b>Restauration</b>	<b>21 admis</b>
Cuisinier	3 admis
Restauration collective : liaison chaude ; liaison froide (hygiène et sécurité alimentaire)	18 admis
<b>Environnement, hygiène</b>	<b>33 admis</b>
Propreté urbaine, collecte des déchets	5 admis
Hygiène et entretien des locaux et espaces publics	27 admis
Opération d'entretien des articles textiles	1 admis
<b>Logistique et sécurité</b>	<b>4 admis</b>
Magasinier	3 admis
Surveillance, télésurveillance, gardiennage	1 admis
<b>Conduite de véhicules</b>	<b>33 admis</b>
Conduite de véhicules légers (catégories tourisme et utilitaires légers)	18 admis
Conduite de véhicules de transports en commun	2 admis
Conduite de véhicules poids lourds	8 admis
Mécanicien des véhicules à moteur essence	2 admis
Mécanicien des véhicules à moteur diesel	3 admis
<b>Artisanat d'Art</b>	<b>1 admis</b>
Tailleur de pierre	1 admis

## D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à cet examen, parmi les 144 candidats admis :

- 101 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 70.14 %,
- 39 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT : 27.08 %,
- 4 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec un autre organisme (CNED, GRETA,...) : 2.78 %.



Les 144 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 0.69 % de niveau 7 (anciennement I = bac + 5),
- 4.86 % de niveau 6 (anciennement II = bac + 3 à bac + 4),
- 10.42 % de niveau 5 (anciennement III = bac + 2),
- 31.25 % de niveau 4 (anciennement IV = bac),
- 45.14 % de niveau 3 (anciennement V = CAP, BEP),

Et quelques candidats ont indiqué pour

- 4.86 % être pères ou mères de 3 enfants,
- 2.78 % être sans diplôme.